

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 2024-08-18, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant le trinexapac-éthyle, RVD2022-12. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à [hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca](mailto:hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca). Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

## PARLAY®

RÉGULATEUR DE CROISSANCE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

PARLAY® est une microémulsion concentrée utilisée pour gérer la croissance du ray-grass vivace de semence.

**PRINCIPE ACTIF :**

Trinexapac-éthyle ..... 11,3 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **31214**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **3,78 à 37,8 L**

**Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Label

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ne pas provoquer le vomissement.

## 4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

INTERDIRE L'ACCÈS À LA ZONE TRAITÉE JUSQU'À CE QUE LE FEUILLAGE SOIT SEC.

Irrite les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. ÉVITER tout contact avec la peau ou les vêtements.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ** : Pour tous les travaux requis après le traitement, NE PAS entrer ou permettre l'entrée des travailleurs tant que le délai de sécurité (DS) de 10 jours n'est pas écoulé.

Lorsque ce produit est utilisé sur du ray-grass vivace de semence, ne pas manipuler plus de 70 kg de m.a. par jour.

NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.  
NE PAS appliquer lorsque les conditions climatiques favorisent la dérive hors des endroits traités.

N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

## **5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)**

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application et les activités de nettoyage et de réparation. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée. De plus, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le mélange et le chargement.

NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et de se laver les mains.

Se laver à l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer immédiatement tout vêtement imbibé d'un pesticide. Laver les vêtements contaminés (séparément des autres vêtements de la maisonnée) avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

## **6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Éviter tout contact avec les plantes non ciblées ou les plans d'eau. Éviter toute dérive vers ces habitants vulnérables. NE contaminer aucun système aquatique en éliminant les déchets ou en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation.

## **7.0 ENTREPOSAGE**

1. Ne pas utiliser ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ou de flammes nues.
2. Craint le gel.
3. Conserver dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sécuritaire.
4. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes et aliments.
5. Prévenir toute contamination croisée avec les autres pesticides.

## **8.0 ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## PARLAY®

RÉGULATEUR DE CROISSANCE

CONCENTRÉ ÉMULSIFIABLE

USAGE COMMERCIAL

PARLAY® est une microémulsion concentrée utilisée pour gérer la croissance du ray-grass vivace de semence.

**PRINCIPE ACTIF :**

Trinexapac-éthyle ..... 11,3 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
AVERTISSEMENT : IRRITANT POUR LES YEUX**

N° D'HOMOLOGATION : **31214**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta Canada inc.**

140 Research Lane, Research Park  
Guelph, ON N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

**Table des matières**

	<b>Numéro de section</b>
<b>AVIS À L'UTILISATEUR.....</b>	<b>1.0</b>
<b>PREMIERS SOINS.....</b>	<b>2.0</b>
<b>RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES.....</b>	<b>3.0</b>
<b>MISES EN GARDE.....</b>	<b>4.0</b>
<b>ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI).....</b>	<b>5.0</b>
<b>MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES.....</b>	<b>6.0</b>
<b>ENTREPOSAGE.....</b>	<b>7.0</b>
<b>ÉLIMINATION.....</b>	<b>8.0</b>
<b>RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT.....</b>	<b>9.0</b>
<b>MODE D'EMPLOI.....</b>	<b>10.0</b>
<b>Application par voie terrestre.....</b>	<b>10.1</b>
<b>Directives de mélange.....</b>	<b>10.1.1</b>
<b>Nettoyage de l'équipement.....</b>	<b>10.1.2</b>
<b>Zones tampons de pulvérisation.....</b>	<b>10.2</b>
<b>MODES D'EMPLOI SELON LES CULTURES.....</b>	<b>11.0</b>
<b>Ivraie vivace de type gazon cultivé pour la semence.....</b>	<b>11.1</b>

## 1.0 AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## 2.0 PREMIERS SOINS

**EN CAS D'EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer **IMMÉDIATEMENT** la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## 3.0 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Ne pas provoquer le vomissement.

## 4.0 MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

INTERDIRE L'ACCÈS À LA ZONE TRAITÉE JUSQU'À CE QUE LE FEUILLAGE SOIT SEC.

Irrite les yeux. ÉVITER tout contact avec les yeux. ÉVITER tout contact avec la peau ou les vêtements.

**DÉLAI DE SÉCURITÉ** : Pour tous les travaux requis après le traitement, NE PAS entrer ou permettre l'entrée des travailleurs tant que le délai de sécurité (DS) de 10 jours n'est pas écoulé.



Lorsque ce produit est utilisé sur du ray-grass vivace de semence, ne pas manipuler plus de 70 kg de m.a. par jour.

NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.  
NE PAS appliquer lorsque les conditions climatiques favorisent la dérive hors des endroits traités.

N'appliquer le produit que lorsque le risque de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

## **5.0 ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (ÉPI)**

Porter une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application et les activités de nettoyage et de réparation. Le port des gants n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée. De plus, porter des lunettes de sécurité ou un écran facial pendant le mélange et le chargement.

NE PAS utiliser de gants de cuir ou de tissu. Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et de se laver les mains.

Se laver à l'eau savonneuse après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer immédiatement tout vêtement imbibé d'un pesticide. Laver les vêtements contaminés (séparément des autres vêtements de la maisonnée) avant de les réutiliser. Ne pas porter de chaussures contaminées. Laver l'extérieur des gants avant de les retirer. Dès que possible, se laver à fond et mettre des vêtements propres.

Suivre les directives du fabricant pour le nettoyage/l'entretien de l'ÉPI. Si aucune directive n'est donnée pour les articles lavables, utiliser de l'eau chaude et un détergent. Laver et ranger l'ÉPI séparément des autres vêtements de la maisonnée.

Tous les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, d'utiliser des produits du tabac ou d'aller aux toilettes.

## **6.0 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES**

Toxique pour les végétaux terrestres et les organismes aquatiques non ciblés. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Éviter tout contact avec les plantes non ciblées ou les plans d'eau. Éviter toute dérive vers ces habitants vulnérables. NE contaminer aucun système aquatique en éliminant les déchets ou en nettoyant et en rinçant l'équipement de pulvérisation.

## **7.0 ENTREPOSAGE**

6. Ne pas utiliser ni entreposer à proximité d'une source de chaleur ou de flammes nues.
7. Craint le gel.
8. Conserver dans le contenant d'origine, dans un endroit sec et sécuritaire.
9. Garder le contenant hermétiquement fermé, à l'écart des semences, engrais, plantes et aliments.
10. Prévenir toute contamination croisée avec les autres pesticides.

## **8.0 ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## **9.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

PARLAY peut servir à gérer la croissance du ray-grass vivace.

PARLAY atteint le point de croissance après avoir été absorbé par le feuillage. L'application doit être terminée au moins trois heures avant l'irrigation ou une averse.

## **10.0 MODE D'EMPLOI**

Les conditions environnementales ainsi que les méthodes agronomiques et de production qui affectent la croissance et la vigueur du gazon auront une incidence sur la réaction du ray-grass

vivace aux applications de PARLAY. Il a été démontré que l'activité de PARLAY est fonction de la fertilité et de l'humidité ainsi que de la vigueur, de la longueur et du stade de développement des plantes.

**REMARQUE : Une baisse de la qualité de la culture (apparence générale, y compris la couleur et/ou la densité) peut survenir après le traitement; cependant, de tels effets sont passagers et, en général, la culture récupère au bout de deux à quatre semaines.**

REMARQUE : En raison du risque d'endommagement de la culture, éviter les chevauchements au moment de l'application et ne pas traiter une culture qui subit un stress, comme une faible fertilité, des températures élevées, une sécheresse ou un gel; éviter également d'appliquer sur du ray-grass abîmé par une maladie ou par des insectes.

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Syngenta Canada inc. au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Syngenta Canada inc. n'a pas évalué entièrement le rendement (efficacité) ou la phytotoxicité (tolérance des cultures) de tous les mélanges potentiels dans toutes les conditions environnementales ou pour toutes les variétés de cultures. Les mélanges qui ne sont pas expressément indiqués sur la présente étiquette doivent d'abord être testés sur une petite surface, dans des conditions locales et selon les pratiques standard, afin de confirmer qu'ils peuvent être utilisés sur toute la culture.

Pour vérifier la compatibilité physique de ce produit avec d'autres produits, effectuer un essai en bocal.

Toujours lire et suivre le mode d'emploi figurant sur l'étiquette des produits, y compris la séquence de mélange de WALES.

### **10.1 Application par voie terrestre**

PARLAY doit être appliqué avec un pulvérisateur terrestre uniquement. Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation avant l'emploi. S'assurer que le pulvérisateur fournit une application précise et uniforme. Étalonner le pulvérisateur avant d'appliquer PARLAY. Rincer le pulvérisateur à l'eau propre après l'emploi et éliminer l'eau de rinçage de façon approuvée.

**Application avec pulvérisateur de grande culture : NE PAS** appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle par rafales. **NE PAS** appliquer

sous forme de gouttelettes de taille inférieure à celles correspondant à la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne.

### **10.1.1 Directives de mélange**

PARLAY est une microémulsion concentrée (MEC) qui dégage une très faible odeur car elle ne contient aucun solvant pétrolier. PARLAY se mélange parfaitement à l'eau. Ne préparer que la quantité de mélange que l'on peut appliquer immédiatement. Il n'est pas nécessaire de poursuivre l'agitation une fois que PARLAY est mélangé uniformément.

1. Ajouter au moins la moitié du volume d'eau requise dans le réservoir de pulvérisation.
2. Ajouter la quantité requise de PARLAY tout en agitant.
3. Continuer l'agitation jusqu'à la dissolution de PARLAY est complète.
4. Maintenir l'agitation tout en ajoutant le reste de l'eau.
5. Commencer l'application de la solution de pulvérisation.

### **10.1.2 Nettoyage de l'équipement**

Avant la pulvérisation :

- Avant d'utiliser le PARLAY, s'assurer que le réservoir, les conduites et le filtre du pulvérisateur sont parfaitement propres.

Après la pulvérisation :

- Nettoyer à fond l'équipement de pulvérisation immédiatement après l'application. **NE PAS** laisser de résidus de PARLAY sécher dans le réservoir du pulvérisateur.
- Si on utilise un mélange en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association pour prendre connaissance de directives supplémentaires pour le nettoyage.
- Il est recommandé de procéder de la manière suivante.
  1. Vider le réservoir, la rampe et toutes les conduites, puis les laver pendant dix minutes avec de l'eau propre. Rincer avec de l'eau propre. **NE PAS** nettoyer le pulvérisateur à proximité de végétaux que l'on désire conserver, d'un puits ou de toute autre source d'eau.
  2. Enlever les buses et les tamis et les laver séparément.
  3. Éliminer les résidus de rinçage conformément aux règlements provinciaux.

## **10.2 Zones tampons de pulvérisation**

Aucune zone tampon de pulvérisation n'est requise pour les utilisations au moyen d'un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette.

Il est nécessaire que les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière de l'habitat sensible le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (comme les prairies, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les pâturages, les zones riveraines et les terres arbustives) ou d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides).

Méthode d'application	Culture	Zones tampons de pulvérisation (mètres) requises pour assurer la protection des :		
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats terrestres
		moins d'un mètre	plus d'un mètre	
Pulvérisateur agricole	Ivraie vivace cultivée pour les semences	1	1	1

Il est possible de modifier les zones tampons sans pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon sans pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

Lorsque les mélanges en réservoir sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus vaste (la plus restrictive) parmi celles qui sont associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer en gouttelettes correspondant au plus gros calibre indiqué pour les produits d'association selon les catégories de l'ASAE.

## 11.0 MODE D'EMPLOI SELON LES CULTURES

### 11.1 Ivraie vivace cultivé pour la semence

<b>IVRAIE VIVACE CULTIVÉ POUR LA SEMENCE</b>	
<b>DOSE DE PRODUIT</b>	1,7 – 3,4 L/ha
<b>VOLUME D'EAU DE PULVÉRISATION</b>	Utiliser un minimum de 100 L d'eau à l'hectare. Utiliser suffisamment d'eau pour obtenir une couverture adéquate.
<b>MOMENT DU TRAITEMENT</b>	<p>Avant ou pendant le stade de la montaison (stades 30-37 de l'échelle de Zadoks ou 5-8 de l'échelle de Feekes).</p> <p>REMARQUE : Même si ce produit est efficace pendant toute la montaison, il est PRÉFÉRABLE de traiter en début de montaison (stade de croissance de 32 [Zadoks] ou 7 [Feekes]), lorsque le deuxième nœud est détectable sur la tige principale.</p> <p>Le peuplement de l'ivraie vivace doit avoir subi une période de vernalisation hivernale avant l'application du produit.</p>
<b>MÉTHODE D'APPLICATION</b>	N'utiliser que de l'équipement d'application par voie terrestre.
<b>NOMBRE MAXIMUM D'APPLICATIONS PAR SAISON</b>	1
<b>DIRECTIVES</b>	<p><b>NE PAS</b> appliquer au type de fourrage raygrass vivace.</p> <p>Dans le cas de la production de semences seulement, les criblures de semences et les résidus de culture peuvent servir à l'alimentation du bétail 50 jours après l'application du régulateur de croissance PARLAY.</p>

PARLAY® est une marquée déposée d'une compagnie de groupe Syngenta.